Image not found or type unknown

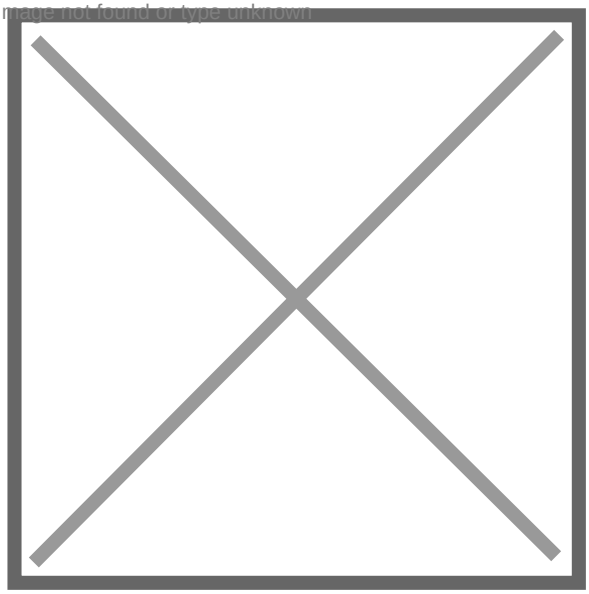

# manque de communication sur une ecole privé, puis je quitter l'ecole sans payer les heures impayés

Par **lapicalou**, le **11/12/2023** à **01:19**

Bonjour, je ne sais pas quoi faire, j'ai donc besoin d'aide dans ma situation. J'ai postulé dans une école de design qui ouvre une filiale dans ma ville. Étant donné que j'ai postulé tard dans les inscriptions et que l'école n'était pas encore ouverte donc vraiment peu d'informations, on m'a fait la description une formation qui ne correspond pas du tout au programme actuel de mon bachelor. Durant trois mois, j'ai laissé le temps à l'école de mettre en place son programme, mais rien ne change. Je ne suis donc pas du tout satisfaite de ce programme qui n'est absolument pas celui pour lequel j'ai payé. Je veux partir, mais nous avons signé un contrat qui stipule que l'année doit obligatoirement être payée dans son entièreté même si je quitte l'école.

Je vous cite le texte

"Toute année d'études commencée par l'étudiant doit faire l'objet du règlement total de la scolarité annuelle selon les échéances précisées dans l convention d'inscription Le non-payement des droits de scolarité peut entrainer des conséquences grave pour l'étudiant, comme la suspension de ses études ou l'annulation de son inscription. L'école peut également poursuivre l'étudiant pour le recouvrement des frais impayés"

Que puis-je faire ? je ne veux vraiment pas continuer cette formation qui ne correspond pas a mes attentes .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés